

Arrêté préfectoral n°75-2025-09-16-00011

relatif à la composition de la commission chargée de veiller à la régularité du scrutin et de proclamer les résultats à l'occasion de l'élection des juges du tribunal des activités économiques de Paris du 8 octobre 2025

Le préfet de la région d'Île-de-France,
Préfet de Paris,
Commandeur de la Légion d'honneur,
Officier de l'ordre national du Mérite

Vu le Code de commerce notamment ses articles L.723-13 et R.723-8 ;

Vu l'arrêté ministériel du 24 mai 2011 relatif aux bulletins de vote pour l'élection des juges des tribunaux de commerce, des chambres commerciales des tribunaux de grande instance dans les départements du Bas-Rhin, du Haut-Rhin, de la Moselle et des tribunaux mixtes de commerce ;

Vu l'ordonnance n° 403/2025 de désignation du 12 septembre 2025 prise par le Premier président de la cour d'appel de Paris ;

Sur la proposition du préfet, directeur de cabinet du préfet de la région d'Île-de-France, préfet de Paris ;

A R R Ê T E :

Article 1^{er} : La commission chargée de veiller à la régularité du scrutin et de proclamer les résultats, instituée à l'occasion du premier tour de l'élection des juges du tribunal des activités économiques de Paris fixé au 8 octobre 2025, est composée comme suit :

Pour la commission qui se tiendra le vendredi 19 septembre 2025 :

- Mme Laure ALDEBERT, Première vice-présidente, présidente titulaire ;
- Mme Anne-Cécile SOULARD, vice-présidente, présidente suppléante ;
- Mme Béatrice CHARLIER-BONATTI, vice-présidente, membre titulaire ;
- Mme Sandra PERALTA, vice-présidente, membre suppléante ;
- M. Mohamed SOLTANI, chef du bureau des élections, du mécénat et de la réglementation économique à la préfecture d'Île-de-France, préfecture de Paris, membre titulaire désigné par le préfet ;
- M. David BOISAUBERT, adjoint au chef du bureau des élections, du mécénat et de la réglementation économique à la préfecture d'Île-de-France, préfecture de Paris, membre suppléant désigné par le préfet.

Pour la commission qui se tiendra le mercredi 8 octobre 2025 :

- Mme Béatrice CHARLIER-BONATTI, vice-présidente, présidente titulaire ;
- Mme Laure ALDEBERT, Première vice-présidente, présidente suppléante ;
- Mme Pascale LADOIRE-SECK vice-présidente, membre titulaire ;
- M. Rémi FERREIRA, Juge, membre suppléant ;
- M. Mohamed SOLTANI, chef du bureau des élections, du mécénat et de la réglementation économique à la préfecture d'Île-de-France, préfecture de Paris, membre titulaire désigné par le préfet ;


- M. David BOISAUBERT, adjoint au chef du bureau des élections, du mécénat et de la réglementation économique à la préfecture d'Île-de-France, préfecture de Paris, membre suppléant désigné par le préfet.

Article 2 : Le secrétariat de la commission est assuré par le greffier du tribunal des activités économiques de Paris. À défaut de greffier, il appartient au Premier président de la Cour d'appel de Paris d'organiser le secrétariat de la commission.

Article 3 : Le préfet, directeur de cabinet du préfet de la région d'Île-de-France, préfet de Paris est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région d'Île-de-France, préfecture de Paris et de la préfecture de Police, accessible sur le site Internet de la préfecture de Paris (www.prefectures-regions.gouv.fr/ile-de-france), et notifié aux membres de la commission susmentionnée.

Fait à Paris, le 15 septembre 2025

**Pour Le Préfet de la région Ile- de- France
Préfet de Paris et par délégation,**


Signé
Marc GUILLAUME